



Collège Henri Dheurle  
9 rue Pierre de Coubertin  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél : 05 57 52 55 20  
Fax : 05 56 66 89 57

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

# PROCES-VERBAL

SEANCE N° 3       ORDINAIRE       EXTRAORDINAIRE

**La séance s'est déroulée dans la salle du conseil**

**Mardi 14 février 2017 de 17h40 à 20h10**

**Date de convocation : 16 janvier 2017**

**Membres absents : 4**

**Quorum : 15**

**Membres absents excusés : 6**

**Nombre de membres présents : 21**

**Personne(s) invitée(s) : 1**

**Président : M. Barrat, Principal**

**Secrétaire de séance : FCPE**

**Le Secrétaire : Mme HARDING**

**Le Président : M. BARRAT**

## ORDRE DU JOUR

### **I Conseil d'Administration**

- Ordre du jour
- Adoption du PV du CA du 29 novembre 2016

### **II Fonctionnement de l'établissement**

- Conventions - contrats
- Voyages scolaires : tarifs définitifs Futuroscope et Echange Angleterre
- CHSCT - PPMS
- Information sur les travaux

### **III Affaires budgétaires et financières**

- Décisions budgétaires modificatives

### **IV Action éducatrice**

- Préparation de la rentrée 2017 : emploi dotation en heures
- Préparation de la rentrée 2017 : offre pédagogique du collège
- Temps scolaire : DNB 2017 et fin d'année scolaire
- Agenda du collège

### **V Questions diverses**

- 5 questions des représentants des parents
- 1 question des représentants des élèves

---

Nombre de pages : 17

Pièces jointes : 2

- 3<sup>e</sup> état des tarifs définitifs voyages scolaires
- répartition de la dotation en heures 2017-2018 adoptée en séance

## **OBJET I – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**17h40.** M. BARRAT ouvre la séance. 21 membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

**Sont excusés :** Mme Colin, Mme O'Driscoll, Mme Flescq, Mle Bernhard, M. Eroles, M. Biehler.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément au règlement intérieur du CA (roulement du secrétariat), c'est au tour des représentants des parents d'élèves d'assurer le secrétariat de séance. Mme Harding est désignée secrétaire de séance.

M. BARRAT informe le conseil qu'il a convié à cette séance les deux professeurs stagiaires de l'établissement, dans le cadre de leur formation professionnelle. Mme Nahon est présente.

Il indique, par ailleurs, que ce 3<sup>e</sup> conseil d'administration constitue le deuxième temps fort dans la gestion de l'établissement avec celui consacré au budget en novembre dernier. Ce conseil examinera, en effet, l'emploi, proposé par le chef d'établissement, de la dotation en heures allouée par l'autorité académique.

### **I / 1 Ordre du jour :**

M. BARRAT propose à l'assemblée les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- ajout de deux points au chapitre fonctionnement de l'établissement : 4 conventions dont un avenant à un contrat, une information relative à la CHSCT et au PPMS (plan particulier de mise en sûreté) ;

- 5 questions diverses émanant de la FCPE relatives à la mise en service du LSU, au remplacement des heures de cours non dispensées, aux bons usages de l'internet, aux produits mis à disposition des élèves dans les toilettes et à l'information sur l'activité des clubs du FSE.

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

### **I / 2 Adoption du PV de la séance du 29 novembre 2016 :**

Aucune réserve.

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

## **OBJET II – FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

### **II / 1 Conventions - contrats**

M. BARRAT présente 3 conventions et un avenant à un contrat pour signature :

1/ Avenant au contrat tripartite signé le 30 novembre 2016 entre le collège, la Ville de La Teste et l'auteur M. Sandro Masin, relatif à la participation des élèves du collège (une classe de 6<sup>e</sup> et le club musique) à des ateliers de pratique en vue de la création d'un concert BD programmé dans le cadre du 9<sup>e</sup> salon de la BD organisé par la Ville.

Cet avenant fait état de deux heures de prestation supplémentaires de l'auteur prises en charge par le collège au tarif de 70 € l'heure, soit une dépense de 140 € (toutes charges comprises).

#### **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

2/ Pour régularisation, une convention entre le collège et l'Association Charnière pour une action de sensibilisation auprès des élèves de 6<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> aux bons usages de l'Internet dans le cadre de l'opération Acquis@Net. Cette prestation comprend deux interventions de 6h chacune pour un montant total de 880 € TTC.

#### **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

3/ Convention de mise à disposition d'un AESH (accompagnant d'un élève en situation de handicap) entre le collège et la commune de Belin Beliet pour la mise à disposition de Mme Dumora Emilie, contractuelle, les lundis ouvrés de 12h30 à 13h20 pour l'accompagnement d'un élève pendant le repas.

#### **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 19 \***

\* Mme Llatas et Nebout étaient absentes au moment du vote.

4/ Convention de partenariat entre le collège et la Ville de La Teste pour la mise à disposition de deux agents d'animation de l'Ecole Brémontier afin d'organiser des rencontres sportives entre des élèves de CM2 de l'Ecole Brémontier et de 6<sup>e</sup> du collège, une quinzaine de part et d'autre. Les rencontres sportives se dérouleront au collège, tous les mardis de mars à mai pendant la pause méridienne. Un assistant d'éducation participera également à l'organisation de ces rencontres.

#### **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

## **II / 2 Voyages scolaires : tarifs définitifs de deux voyages**

M. BARRAT indique que les tarifs définitifs du voyage au Futuroscope (31 mars 2017) et de l'échange avec l'Angleterre (23-29 mars 2017) sont respectivement de 42,50 euros et 297 euros. Le 3<sup>e</sup> état de suivi de la programmation des voyages est distribué. M. BARRAT précise que le tarif du voyage en Angleterre prévoit une assurance annulation obligatoire toute cause justifiée, notamment celles relevant de décisions gouvernementales en rapport avec le risque attentat.

### **RESULTAT DU VOTE (voyage au Futuroscope) – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

### **RESULTAT DU VOTE (échange Angleterre) – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

## **II / 3 Commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - PPMS**

M. BARRAT indique que la CHSCT du collège s'est réunie le lundi 9 janvier 2017 pour faire le compte rendu de la visite de l'établissement réalisée en juillet dernier et le point sur les deux exercices de sécurité qui se sont déroulés au 1<sup>er</sup> trimestre :

- La visite de l'établissement a permis de mettre en évidence le bon état général et le bon entretien du collège. Deux remarques ont été formulées : l'absence de bacs de rétention dans les locaux de stockage des produits d'entretien et celle d'un panneau avec l'indication « eau non potable » au niveau de la mare (indication qui est obligatoire). Le panneau va être installé mais la question des bacs de rétention reste en suspens compte tenu de l'exiguïté des locaux.

M. Lenoir suggère de choisir éventuellement des produits moins polluants (bio).

- L'exercice de mise en sûreté du 20 septembre, qui était organisé pour la première fois dans le collège dans le cadre du plan de protection contre les attentats, et celui, habituel, d'évacuation du 6 octobre dans le cadre de la protection contre l'incendie se sont convenablement déroulés dans l'ensemble.

Exercice d'évacuation :

Deux questions ont été soulevées suite à l'exercice d'évacuation :

- la meilleure position du professeur responsable de ses élèves (derrière la file des élèves comme recommandé pour assurer la meilleure surveillance de l'ensemble du groupe ou en tête pour le guider compte tenu du fait qu'à cette époque les élèves, notamment de 6<sup>e</sup>, n'ont pas encore une bonne connaissance du collège) : la position initiale en serre file est confirmée par la commission. Les consignes insisteront sur la reconnaissance (au minimum sur plan) des différents parcours possibles d'évacuation ;

- l'opportunité du marquage des classes sur le sol du lieu de rassemblement : solution qui n'apporterait pas d'amélioration significative du rassemblement et qui risquerait d'ajouter de la confusion en surajoutant de nouveaux traçages sur ceux existants des terrains sportifs.

Exercice de mise en sûreté :

Cet exercice consistait au confinement des élèves dans les locaux où ils se trouvaient au moment du déclenchement de l'alerte. Il a été réalisé en présence de la police nationale et s'est déroulé dans le respect des consignes données (confinement et positionnement des élèves à terre, sous les tables, pendant une durée d'un quart d'heure).

Le premier objectif de ces deux exercices, rapprochés dans le temps, était de faire distinguer par les élèves et les personnels les deux types d'alerte avec des consignes diamétralement opposées : l'évacuation, d'une part, le confinement, d'autre part. Il précise que, de ce point de vue, les deux signaux distincts ont été bien reconnus par les personnels. Il n'y a pas de confusion.

M. BARRAT indique, par ailleurs, que la sonorisation de l'établissement sera complètement revue dans le courant de cette année afin d'améliorer, en l'occurrence, la perception du signal d'alerte intrusion et de confinement.

M. BARRAT précise que deux questions se sont fait jour naturellement à propos du risque attentat : 1/ Que faire si l'intrusion se produit pendant la pause méridienne ? 2/ Comment prévenir les groupes d'élèves qui se situeraient à l'extérieur de l'établissement de ne pas y revenir précisément ?

Pour la première question, M. BARRAT a proposé de rédiger une demande d'éclairage et de conseils auprès des services de la sécurité intérieure dépendant de la préfecture. Il attend leur réponse.

Pour la seconde question, M. BARRAT indique que la CHSCT a retenu deux solutions : l'installation d'un signal lumineux sur la façade du collège signalant une situation dangereuse à l'intérieur de l'établissement et donc l'interdiction d'y revenir. Doublée par la diffusion d'un sms automatique à tous les enseignants concernés (dans la majorité des cas, les professeurs d'EPS), sur leur téléphone mobile.

M. BARRAT indique que, parallèlement, l'établissement travaille à la finalisation de la rédaction de son Plan Particulier de Mise en Sécurité dont la mouture définitive sera présentée lors d'un prochain CA.

## **II / 4 Travaux dans l'établissement**

M. BARRAT indique que les travaux d'automatisation du portail, décidée lors du 1<sup>er</sup> CA, à la suite de l'audit de sécurité réalisé avec les services de police, ont été réalisés dans le courant du mois de janvier et que le portail est opérationnel

depuis le 2 février. Il précise, par ailleurs, qu'il a profité de ces travaux pour répondre à une demande ancienne et justifiée des personnels relative à l'augmentation des places de stationnement sur le parking en autorisant une quinzaine de places supplémentaires sur la pelouse. Il a profité, pour ce faire, de la création d'une voie d'accès vers l'arrière du collège pour le passage des véhicules de pompiers.

## **OBJET III – ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS**

### **III / 1 Décisions budgétaires modificatives**

M. BARRAT propose une DBM à 4 lignes correspondant à 4 prélèvements sur le fonds de roulement :

1/ l'automatisation du portail (les travaux n'ayant pu être réalisés en 2016, la DBM correspondante précédemment votée doit être revotée sur le budget 2017) pour un montant de 6048 € ;

2/ l'achat de 4 bancs supplémentaires dans la cour pour un montant de 1459,15 € (un nombre équivalent, soit 4 bancs seront achetés par le FSE) ;

3/ un ordinateur portable en remplacement d'un matériel précédent défectueux (pour permettre de la vidéo projection au restaurant scolaire) pour un montant de 700 €;

4/ l'achat d'un tableau de projection pour le CDI pour un montant de 190,50 €.

Le total de la DBM s'élève à 8397,65 €.

### **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :**                      **ABSTENTIONS :**                      **POUR : 21**

Par ailleurs, M. BARRAT informe le conseil d'une décision de l'ordonnateur, suite à une demande des professeurs lors du CA du 29 novembre, qui modifie le budget initial comme suit : au chapitre Activités pédagogiques, dans la ligne « logistique pédagogique », le code de gestion « petits matériels » est réactivé et abondé à hauteur de 500 € au détriment du code « papier pour reprographie ».

## OBJET IV – ACTION EDUCATRICE

### IV / 1 Préparation de la rentrée 2017 - Emploi de la dotation en heures

#### La méthode :

M. BARRAT indique que la préparation d'une rentrée est toujours une affaire de longue haleine qui commence presque un an avant, avec l'enquête sur les effectifs accueillis en CM2 dans les écoles du secteur (en septembre), qui aboutit à la prévision d'effectifs (en décembre) puis (en janvier) à l'allocation des moyens d'enseignement sous la forme d'une dotation en heures, encore appelée DGH (dotation globale horaire).

Il rappelle que, statutairement, dans le cadre de l'autonomie dont il dispose en matière pédagogique et éducative, l'EPLÉ par la voie de son conseil d'administration décide par un vote de l'emploi de cette dotation en heures d'enseignement dans le respect des dispositions réglementaires. C'est l'article 2 du décret du 30 août 1985 relatifs aux statuts des EPLÉ.

Il convient, à ce titre, de bien distinguer le volume de la dotation en heures proprement dite de sa répartition entre les différentes disciplines qui, seule, fait l'objet d'un vote du conseil d'administration :

- La dotation, est fixée par l'autorité académique. Elle résulte de deux facteurs principaux : les effectifs prévisionnels qui déterminent la structure pédagogique de l'établissement (nombre de divisions par niveau) et les horaires réglementaires par discipline et par niveau (fixés par décret) ;

- La répartition, préparée et proposée par le chef d'établissement. Elle résulte de l'adéquation entre plusieurs facteurs : les apports en heures des postes implantés à titre définitif (qui dépendent eux-mêmes des obligations réglementaires de service des enseignants liés à leur statut respectif diminuées de leurs éventuelles demandes de temps partiels), les choix pédagogiques de l'établissement (groupes, AP, EPI), et les horaires réglementaires disciplinaires.

Il précise que ce travail concret consiste à répartir l'ensemble des heures de la dotation entre toutes les disciplines, en tenant compte des facteurs ci-dessus, et dans les limites fixées du nombre d'heures postes (heures correspondant aux postes implantés définitifs ou provisoires) et celui des heures supplémentaires qui la constituent.

Il indique par ailleurs que le décret du 20 août 2014, entré en vigueur à la rentrée 2015, a modifié le statut des enseignants. En résumé, ce décret modifie le mode de rémunération de certaines missions des enseignants (hors de la présence des élèves) : ces missions particulières sont rétribuées par une indemnité spécifique, l'IMP (indemnité pour mission particulière, dont le taux est variable et dont la répartition est communiquée au CA).

Enfin, il précise que cette répartition a été discutée en conseil pédagogique et examinée lors de la commission permanente qui s'est réunie le 7 février 2017.



## **L'offre pédagogique :**

M. BARRAT présente en vidéo-projection les choix pédagogiques de l'établissement pour la prochaine année qui sont dans la continuité de l'offre de l'année en cours.

Il précise notamment la répartition et les modalités d'organisation des enseignements complémentaires (AP et EPI) ainsi que des options à chaque niveau.

- En 6<sup>e</sup>, l'horaire hebdomadaire des élèves est fixé à 26,25 heures. Il comprend l'apport d'un nouvel enseignement de Sciences physiques (qui vient compléter un bloc scientifique de 4h avec les SVT et la Technologie). Cet horaire prévoit un AP intégré (en groupe) composé d'1h en Français, de 0,5 h en Mathématiques, d'1 heure en Anglais et de 0,25 h en IRD (soit 1 h en groupe pendant 16 semaines).

Le niveau 6<sup>e</sup> offre une option facultative bilingue Anglais-Espagnol (2 fois 3 h). Les inscriptions seront retenues sur dossier.

Par ailleurs, trois classes à thèmes seront proposées : scientifique, musical/artistique et archéologique. Les parents auront la possibilité d'indiquer leur préférence mais c'est l'établissement qui composera les classes en fonction de ces critères, y compris en intégrant dans ces classes à thème des élèves qui ne l'auraient pas demandé.

- En 5<sup>e</sup>, l'horaire hebdomadaire des élèves est fixé à 25,40 heures. Il comprend une réduction horaire de 0,5 h nécessaire à la constitution de groupes en Sciences physiques et Technologie, un complément de 0,40 h (2 h pendant 7 semaines) pour la formation aux gestes de premiers secours et 3 heures ponctuelles par division pour la réalisation de TP en SVT. Cet horaire prévoit un AP intégré (en groupe) composé d'1 heure en Français et de 0,5 h en Mathématiques, et 3 EPI dont la formation au PSC1 et un EPI dans la thématique LCA. Ce dernier sera complété pour les élèves volontaires par 1 heure de Latin (un seul groupe).

Par ailleurs, deux LV2 sont proposées : Espagnol 2 et Allemand 2 et l'option bilingue se poursuit avec un apport de 0,5 h en Espagnol.

Pour le niveau 5<sup>e</sup>, année du choix de la LV2 depuis la réforme, l'établissement souhaite soutenir l'option Allemand 2 depuis sa réactivation mais un nombre minimal d'élèves est indispensable à son maintien (8 élèves). Le Portugais est évoqué en remplacement.

- En 4<sup>e</sup>, l'horaire hebdomadaire des élèves est fixé à 25 heures. Il comprend une réduction horaire de 0,5 h nécessaire à la constitution de groupes en Sciences physiques et Technologie, et 3 heures ponctuelles par division pour la réalisation de TP en SVT. Cet horaire prévoit un AP intégré (en groupe) composé d'1 heure

en Mathématiques et 1 EPI dont le contenu reste à préciser d'ici la fin de l'année. L'option Latin se poursuit (2 h) comme l'option Bilangue (0,5 h de plus en Espagnol).

M. BARRAT rappelle que la priorité retenue par l'établissement (la réduction des effectifs en langues vivantes) sera mise en œuvre à ce niveau, en raison de l'effectif important (six 4<sup>e</sup>), par l'apport d'une heure supplémentaire en LV1 et en LV2 pour permettre de dédoubler une heure de cours.

M. LENOIR demande pourquoi le groupe Bilangue est exclu de ce dispositif, et rappelle que ce groupe a connu des difficultés dans la régularité des cours d'Anglais en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> ?

M. BARRAT répond qu'il a favorisé la mise en place de la classe Bilangue, notamment dans le recrutement des élèves, en y apportant également des moyens horaires supplémentaire (0,5 h de plus en Espagnol au cycle 4). Il estime que cette reconnaissance de l'excellence est déjà importante et suffisante.

- En 3<sup>e</sup>, l'horaire hebdomadaire des élèves est fixé à 25,50 heures. Il comprend une réduction horaire de 0,5 h nécessaire à la constitution de groupes en Technologie, 3 heures ponctuelles par division pour la réalisation de TP en SVT et 2 heures ponctuelles en Technologie pour compenser l'EPI « Stage ». Cet horaire prévoit un AP intégré (en groupe) composé de 0,5 h en Français, de 0,5 h de formation à l'expression orale et d'1 heure en Mathématiques, et 2 EPI :

La découverte du monde économique et professionnel (parcours Avenir) et l'histoire des arts (parcours artistique et culturel). M. BARRAT précise que ces 2 EPI constituent les thèmes support au choix des candidats pour l'épreuve orale du DNB. L'option Latin se poursuit (2 h) comme l'option Bilangue (0,5 h de plus en Espagnol).

### **Les chiffres :**

M. BARRAT indique que la dotation 2017-2018 est de 833 heures. Il en présente la composition à l'aide d'un document en vidéo projection.

Elle est conforme aux prévisions d'effectifs et de structures, soit 27 divisions ordinaires, dont six 4<sup>e</sup>, et une ULIS,

Elle se compose de :

- 716 heures pour les enseignements communs obligatoires dans les 27 divisions ordinaires, 21 h pour l'ULIS, 15 heures statutaires (qui correspondent forfait AS des 5 professeurs d'EPS) et 81 heures au titre de la dotation supplémentaire (ou marge horaire) dédiée à l'autonomie de l'établissement (organisation de l'AP, des EPI et des options). Elle est légèrement supérieure en volume à celle de cette année puisqu'elle intègre l'augmentation de la marge horaire qui passe de 2,75h à 3h / division et la réactivation de l'option ALL2.

La répartition initiale entre les HP et les HSA, qui comportait un volume d'HP trop important, qui aurait été difficile techniquement à absorber compte tenu des moyens du bord (des moyens qui ne permettent pas néanmoins la création de nouveaux supports définitifs), a été modifiée, à sa demande, par la transformation de 15 HP en HSA qui lui a permis de diminuer le nombre de moyens provisoires à prévoir. Elle est, après modification, de 781 HP et 52 HSA.

#### **La proposition d'emploi :**

M. BARRAT précise que la dotation 2017-2018 faisait apparaître un déficit initial de 26 heures postes qui sont comblées par 5 BMP d'un volume global de 34 heures diminué d'un CSD de 8 h. La proposition d'emploi de la DGH est vidéo projetée.

M. BARRAT rappelle que cette proposition d'emploi répond à la priorité qu'il avait fixé de réduire les effectifs des groupes en langues vivantes :

- Français : 124 HP + 8,5 HSA (transfert de 10 HP de LC vers LM et transformation d'un des 2 postes de LC en LM suite à un départ en retraite)
- Latin : 5 HP (1 groupe à chaque niveau)
- Histoire-Géo : 84 HP + 0,5 HSA
- Anglais : 95 HP + 3,5 HSA (1 BMP de 5 h)
- Espagnol : 54 HP + 7 HSA
- Allemand : 5 HP (1 BMP)
- Mathématiques : 108 HP + 9,5 HSA
- Sciences physiques : 36 HP + 1,9 HSA
- SVT : 43 HP + 4,75 HSA (1 CSD de 8 h)
- Technologie : 45 HP + 3,40 HSA (1 BMP de 9 h)
- Arts plastiques : 27 HP (1 BMP de 9 h)
- Education musicale : 33 HP
- EPS : 101 HP + 5,75 HSA (1 BMP de 6 h)
- ULIS : 21 HP

Reste un solde d'HSA de 7,20 HSA que le chef d'établissement a souhaité pour lui permettre de répondre à certains besoins dont, notamment, des actions d'accompagnement éducatif en direction des élèves de 6<sup>e</sup> les plus en difficulté mais aussi à des nouveaux besoins qui se feraient jour au dernier moment en LV.

#### **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :                    ABSTENTIONS : 1                    POUR : 20**

#### **IV / 4 Temps scolaire : DNB 2017 et fin d'année scolaire**

Compte tenu des dates retenues pour le DNB 2017, M. BARRAT propose l'organisation de la fin d'année comme suit :

- Ramassage des manuels : du 20 au 27 juin 2016 (+ 1 semaine / 2016) ;
- Révisions DNB : jeudi 22 au mardi 27 juin 2017 (4 jours de révision en raison de l'ajout des matières scientifiques au contrôle terminal) ;
- Arrêt des cours : mardi 27 juin 2017 (17 heures) :

Il précise que le collège sera ouvert jusqu'au vendredi 7 juillet (16 heures) terme de l'année scolaire. Les élèves pourront être accueillis aux horaires d'ouverture habituels ainsi qu'au restaurant scolaire jusqu'au 7 juillet inclus (sur réservation au besoin chaque jour avant 9 heures à partir du 3 juillet auprès du service d'intendance). Les élèves de 3<sup>e</sup> demi-pensionnaires et les autres (au ticket) pourront prendre leur repas au collège le jeudi 29 juin (1<sup>er</sup> jour des épreuves écrites du DNB).

- Préparation du centre d'examen : mercredi 28 juin 2017
- Epreuves écrites du DNB : jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017

##### Jeudi 29 juin :

- 1<sup>re</sup> épreuve (1<sup>re</sup> partie) : 13h-15h30 (Mathématiques)
- 1<sup>re</sup> épreuve (2<sup>e</sup> partie) : 15h45-16h45 (PC et/ou SVT et/ou Techno)

##### Vendredi 30 juin :

- 2<sup>e</sup> épreuve (1<sup>re</sup> partie) : 9h-11h (HG/EMC) puis 11h15-12h15 (Français)
- 2<sup>e</sup> épreuve (2<sup>e</sup> partie) : 14h-16h30 (Français : dictée, réécriture, écriture)

- Fermeture pédagogique : vendredi 7 juillet 2017
- Fermeture administrative : du jeudi 13 juillet (16h) au jeudi 24 août 2017 (8h30)

Pour information :

- Pré-rentree des enseignants : vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Rentrée des élèves : lundi 4 (6<sup>e</sup>) et mardi 5 septembre 2017 (autres niveaux)

Mme LABADIE demande comment les élèves bénéficiant d'un tiers temps supplémentaire de composition vont pouvoir finir une épreuve à temps avant d'en commencer une suivante et trouver le temps d'une pause déjeuner dans le calme ?

M. GROSSELIN admet que les nouvelles épreuves du DNB vont lui compliquer la tâche mais que l'organisation permettra le déroulement des épreuves dans les meilleures conditions pour les élèves concernés.

## **RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :**

**CONTRE :                      ABSTENTIONS :                      POUR : 21**

### **IV / 5 Agenda du collège :**

M. GROSSELIN indique que l'épreuve orale du DNB 2017 se déroulera le 15 février 2017 (demain).

Il rappelle que le planning des conseils de classes du 2<sup>e</sup> trimestre est disponible sur le site internet : l'arrêt des notes du 2<sup>e</sup> trimestre est fixé au vendredi 17 mars et le début des conseils de classes au lundi 20 mars.

Il ajoute que le DNB blanc se déroulera, dans les conditions de l'examen, les 11 et 12 mai 2017.

M. BARRAT précise que les bulletins du 2<sup>e</sup> trimestre de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> feront mention du positionnement des élèves au regard du degré de maîtrise du socle commun (en 6<sup>e</sup> pour la fin du cycle 3, en 3<sup>e</sup> pour la fin du cycle 4).

## **OBJET V – QUESTIONS DIVERSES**

### **V / 1 Questions des parents d'élèves :**

#### **1/ Retour sur la mise en service du LSU :**

Quel est le % de lecture du bulletin depuis sa mise en ligne ?

M. BARRAT présente les statistiques qu'il a fait établir au 20 janvier :

- 12,5 % des familles ne se sont jamais connectées (ni le RL1 ni le RL2) ;
- 11 % supplémentaires des familles ne se sont pas reconnectés après leur première connexion entre mi-septembre et fin décembre.

Soit un total de 23,5 % des familles (soit 178 élèves).

Depuis cette date, de nouvelles familles ont pris connaissance du bulletin de leur enfant. Nous ferons un nouveau point lors de la publication du bulletin du 2<sup>e</sup> trimestre.

Bien qu'important, cette statistique montre aussi que 76,5 % des familles ont pu prendre connaissance du bulletin de leur enfant. Ce qui est tout à fait encourageant.

Pour les autres, M. BARRAT indique qu'il va faire parvenir un courrier aux parents concernés pour les sensibiliser sur l'importance du suivi de la scolarité de leur enfant et leur demander s'ils ont rencontré des problèmes de connexion.

Il les informera également qu'en cas d'absence d'internet au domicile, le collège pourra leur éditer le bulletin qu'ils pourront retirer au collège.

En ce qui concerne les comptes rendus des conseils de classes, autre question posée par les parents, le système mis en place sur le site internet du collège semble donner satisfaction. Les mots de passe ont été distribués par les professeurs principaux dans toutes les classes. Quelques appels de parents ont été reçus qui signalaient ne pas avoir reçu le mot de passe de la classe de leur enfant ; à chaque fois, c'est l'élève qui n'avait pas transmis l'information à ses parents.

Mme HARDING observe que, le LSU et les comptes rendus n'étant pas associés dans la même application, cela constitue une difficulté dans la bonne information des parents.

M. BARRAT confirme qu'il est techniquement impossible de remédier à cet obstacle. Cependant, il va demander aux professeurs principaux d'ajouter le mot de passe (qui permet d'accéder au compte rendu de la classe sur le site internet du collège) à la fin de leur appréciation générale sur le LSU, de sorte que les parents soient systématiquement destinataire de cette information.

## **2/ Heures de cours non dispensées :**

Quand le nombre d'heures de cours non dispensées est important, que prévoit le collège pour les rattraper et quelle est la position de l'éducation nationale sur ce sujet ?

M. BARRAT développe sa réponse en 3 points :

### 1<sup>er</sup> point :

Il convient tout d'abord de distinguer les deux éléments qui concourent à la problématique de cette question : le motif de ces absences, d'une part, leur durée, d'autre part.

Il y a 6 catégories d'absences à raison de leur motif :

1- les congés légaux : l'ensemble des congés de maladie, les congés de maternité, de paternité et d'adoption qui relèvent tous de la législation et qui sont soumis à la production de justificatifs et au respect des délais de transmission prévus par elle ;

A côté de ces congés, il y a l'ensemble des autorisations d'absences qui visent à permettre au personnel enseignant de s'absenter du service à l'occasion de certains événements. Elles sont de deux types :

2- Les autorisations de droit : je pense, en particulier, à des absences pour des motifs syndicaux, pour remplir des fonctions électives ou par exemple pour participer à un jury d'assise ou un jury d'examen ;

3- Les autorisations d'absences facultatives : soumises à l'appréciation du supérieur hiérarchique, dont la liste et les modalités sont néanmoins clairement définies par des dispositions réglementaires : c'est le cas, par exemple, des absences pour mariage de l'agent, pour le décès d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, pour la garde d'enfants malades, pour la préparation et la passation des examens et concours, etc... ;

4- Parmi ces absences, se trouvent également celles demandées pour convenance personnelle ;

5- Il y a celles pour motif de formation professionnelle. Elles sont statutaires et ne rentrent pas dans les 4 catégories précédentes.

6- Dernière catégorie, les absences liées à la continuité du service : le cas le plus fréquent étant l'accompagnement des voyages scolaires.

2° point :

En ce qui concerne leur remplacement, dans la plupart des cas, il va dépendre de la durée de l'absence (second élément) :

Tout d'abord, les absences pour convenance personnelle, lorsqu'elles sont autorisées par M. BARRAT, sont obligatoirement rattrapées par les enseignants concernés eux-mêmes, soit par anticipation, soit à posteriori (la mention doit en être portée dans le carnet de liaison).

Pour toutes les autres absences, leur durée est prépondérante :

- une absence supérieure à deux semaines est prise en charge par les services académiques qui, par tout recours (titulaire remplaçant ou contractuel), vont pourvoir à la suppléance de l'enseignant absent.

- une absence inférieure ou égale à deux semaines n'est jamais prise en charge par les services académiques. Les solutions éventuelles de remplacement reviennent à l'établissement selon, je dirais, les moyens du bord.

3° point :

Relatif à la question annexe des parents sur la position de l'éducation nationale, d'une part et les réponses de l'établissement, d'autre part ?

En novembre, le ministère a remis en avant un texte de 2005 relatif au remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les EPLE du second degré. En résumé, ce texte prévoit la mise en place d'un protocole de remplacement au sein même de l'établissement, établi en concertation avec l'équipe pédagogique, sur la base initiale du volontariat limité aux absences prévisibles. Ce protocole est présenté au conseil d'administration.

Dans les faits, au niveau de l'établissement, le remplacement des professeurs absents, même si leurs absences sont prévisibles, revêt une très grande complexité compte tenu de l'importante imbrication entre eux des différents

emplois du temps en présence : ceux des élèves, ceux des professeurs, et ceux des salles à disposition.

En théorie, quelques professeurs pourraient effectivement être remplacés, ici et là, très ponctuellement, par des professeurs volontaires et potentiellement d'une autre discipline et d'une autre classe.

Autant dire que ce décret est tombé rapidement en désuétude compte tenu de son caractère inadapté et inapproprié aux réalités d'un établissement.

M. BARRAT précise que le grand nombre de formations organisées dans le cadre de la mise en place de la réforme, bien que certaines furent organisées en dehors du temps scolaire le mercredi après-midi, a contribué à l'amplification du phénomène. Il indique que ce phénomène devrait bientôt s'estomper.

Par ailleurs, il tient à souligner que les cas de professeurs dont l'état de santé les conduit à s'absenter pour de courtes durées mais de façon assez régulière sont au cœur de ses préoccupations. Avec les professeurs concernés, qui jouent le jeu, il le souligne, il indique que le plus grand nombre de récupérations possibles sont organisées compte tenu de toutes les difficultés qu'il évoquait précédemment.

Il reconnaît, cependant, que toutes les heures ne sont pas remplacées, loin s'en faut.

En ce qui concerne les récupérations des cours en 6<sup>e</sup> sur le créneau 16-17h, il s'agit effectivement d'une conséquence du grand nombre de journées de formation organisées dans le cadre de la réforme mais aussi des absences justifiées relevant des cas que M. BARRAT évoquait précédemment. Il ajoute que les élèves de 6<sup>e</sup> qui finissent à 16 h ont très peu d'heures d'étude dans la semaine, ce qui augmente en conséquence le recours à ce créneau. M. BARRAT sera quand même vigilant sur ce point.

Enfin, pour être complet, il tient aussi à ajouter qu'un certain nombre de professeurs récupèrent aussi, de leur propre mouvement, en sus de leurs obligations de service, des absences pour divers motifs strictement professionnels (formations et voyages par exemple).

### **3/ Les dangers de l'internet : l'information des parents**

Les parents confirment que le retour des élèves sur cette action de prévention (qui concerne depuis cette année deux niveaux, les 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) est positif mais ils indiquent que l'impact en est cependant limité puisque les parents n'entendent pas les messages délivrés (contrôle parental, téléphone dans les chambres, l'adaptation des jeux vidéo en fonction de l'âge). Aussi, ils demandent une formation analogue pour les parents.

M. BARRAT y voit un certain nombre d'obstacles :

- le grand nombre de familles concernées (750 potentiellement) ;



- le nombre limité du public par séance (demande du prestataire) ;
- qui conduit à prévoir un coût très important pour l'établissement ;
- enfin, une considération plus subjective, il n'est pas certain du tout que cette opération touche le bon public, disons le plus concerné.

Cependant, il évoque tout de même la possibilité d'inviter un certain nombre de représentants des parents lors de la formation organisée en fin d'année pour les enseignants. A charge pour eux, ensuite, de relayer le message auprès du plus grand nombre de parents.

L'établissement pourrait également participer à la publication de certains messages sur le site ou par d'autres moyens.

Il conclut en demandant aux parents de lui faire d'éventuelles propositions.

#### **4/ Les produits à disposition des élèves dans les toilettes :**

M. BARRAT rappelle que c'est une affaire récurrente.

Il précise que tous les distributeurs de savon ont été changé et réapprovisionner régulièrement. En ce qui concerne, le papier hygiénique la situation reste en l'état : pas de papier en libre-service dans les toilettes en raison de sa mauvaise utilisation par les élèves qui occasionnent le bouchage récurrent des évacuations. Il est rappelé aux élèves que le papier est à leur disposition à la vie scolaire mais qu'ils peuvent également s'en prémunir en apportant du papier de la maison.

M. LENOIR précise que l'utilisation de mouchoirs jetables, comme c'est souvent le cas, est un facteur aggravant du bouchage des évacuations.

#### **5/ La publicité des horaires des clubs du FSE :**

M. BARRAT indique que le planning des activités proposées par le FSE (les clubs), qui était consultable précédemment auprès de la vie scolaire, le sera dorénavant sur la télévision du hall et sur le site internet à la rubrique FSE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BARRAT donne rendez-vous au mardi 11 avril 2017 pour le prochain conseil d'administration qui soldera l'année 2016 en présentant le compte financier. La séance est levée à 20h10.